

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)

ET AU PROJET DE MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE TROIS MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n° 2019-079 du 04/02/2019, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUIH) et au projet de modification des Périmètres Délimités des Abords (PDA) de trois monuments historiques, du lundi 04 mars 2019 à 9h au vendredi 05 avril 2019 à 17h inclus, soit pendant 33 jours.

Mise à disposition du dossier

Le dossier d'arrêt du PLUIH et le dossier présentant la modification des PDA seront disponibles au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne : <https://www.paysdemortagne.fr/consultez-le-projet-de-pluih-du-pays-de-mortagne/>

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête soit du 4 mars 2019 à 9 heures au 5 avril 2019 à 17 heures :

- Par internet sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1059>
- Par courriel à l'adresse suivante : plui@mortagne-vendee.fr, en indiquant en objet « enquête publique PLUIH PDA »
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, M. Denis GALLOIS, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg - CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE
- Sur un des 13 registres d'enquête, disponible au siège Communauté de Communes et dans chaque mairie, pendant toute la durée de l'enquête, les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences de la commission d'enquête

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête pour procéder à ladite enquête :

- Président de la commission d'enquête : Monsieur Denis GALLOIS, attaché principal de l'administration en retraite ;
- Membres titulaires : Monsieur Claude RENOU, agent d'encadrement RATP en retraite, Monsieur Gérard ALLAIN, ingénieur en chef de la fonction publique territoriale en retraite.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir ces observations, écrites ou orales, au siège de la Communauté de Communes ou en mairie :

LIEUX DES PERMANENCES	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES	LIEUX DES PERMANENCES	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES
Mairie de CHAMBRETAUD 22, bis rue du Calvaire CHAMBRETAUD 85500 CHANVERRIE 02.51.91.50.38	Lundi au jeudi : 9h-12 h Vendredi : 9h-12h30 et 14h-19h	Vendredi 8 mars de 9h30 à 12h30 Lundi 18 mars de 9h à 12h Vendredi 29 mars de 14h30 à 17h30	Mairie de SAINT LAURENT-SUR-SÈVRE Place de la Mairie 85290 SAINT LAURENT-SUR-SÈVRE 02.51.67.81.44	Lundi au vendredi : 9h-12h30 Samedi : 9h-12h	Mercredi 6 mars de 9h à 12h Samedi 16 mars de 9h à 12h Mercredi 27 mars de 9h à 12h Mercredi 3 avril de 9h à 12h
Mairie de LA GAUBRETIÈRE Place Sapinaud 85130 LA GAUBRETIÈRE 02.51.67.10.21	Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h-12h30 et 15h-17h30 Samedi (semaines impaires) : 9h-12h	Lundi 4 mars de 14h30 à 17h30 Samedi 16 mars de 9h à 12h Mardi 26 mars de 14h30 à 17h30 Vendredi 5 avril de 9h à 12h	Mairie de SAINT MALO-DU-BOIS Place du souvenir 85590 SAINT MALO-DU-BOIS 02.51.92.33.32	Lundi et vendredi : 14h-18h Samedi : 9h-12h	Samedi 9 mars de 9h à 12h Vendredi 15 mars de 14h30 à 17h30 Lundi 18 mars de 14h30 à 17h30
Mairie de LES LANDES-GENUSSON 15, rue d'Anjou 85130 LES LANDES-GENUSSON 02.51.91.62.77	Lundi, mercredi et vendredi : 10h-12h et 14h-17h45 Mardi, jeudi et samedi : 10h-12h	Mardi 12 mars de 14h30 à 17h30 Mardi 26 mars de 9h à 12h Mardi 2 avril de 9h à 12h	Mairie de SAINT MARTIN-DES-TILLEULS 1, rue des Glycines 85130 SAINT MARTIN-DES-TILLEULS 02.51.65.61.27	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi 9h-12h15 Samedi (semaines paires) : 9h-12h15	Mercredi 20 mars de 9h à 12h Mardi 2 avril de 14h30 à 17h30
Mairie de MALLIÈVRE 13, place des Tisserands 85590 MALLIÈVRE 02.51.65.30.69	Lundi : 13h30-16h30 Mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h	Lundi 11 mars de 13h30 à 16h30 Lundi 25 mars de 13h30 à 16h30	Mairie de TIFFAUGES 5, Place Gilles de Rais 85130 TIFFAUGES 02.51.65.72.25	Lundi au samedi : 9 h-12 h 15 Mercredi : 14h-15h	Mardi 12 mars de 9h à 12h Mercredi 20 mars de 14h à 17h Samedi 30 mars de 9h à 12h
Mairie de MORTAGNE-SUR-SÈVRE Place de l'Hôtel de ville 85290 MORTAGNE-SUR-SÈVRE 02.51.65.00.45	Lundi : 8h30-12h30 et 15h-17h30 Mardi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h45-17h30 Samedi : 9h-12h	Lundi 4 mars de 15h à 17h30 Samedi 9 mars de 9h à 12h Mercredi 20 mars de 14h à 17h Vendredi 29 mars de 14h à 17h	Mairie de TREIZE -VENTS Rue Rémy René Bazin 85590 TREIZE-VENTS 02.51.65.32.34	Lundi au Vendredi : 9h-12h30 Samedi (semaine paire) : 9h-12h	Mercredi 13 mars de 9h à 12h Vendredi 29 mars de 9h à 12h
Mairie de SAINT AUBIN-DES-ORMEAUX Place Paul Baudry 85130 SAINT AUBIN-DES-ORMEAUX 02.51.65.42.49	Lundi : 14h-17h30 Mardi et Vendredi : 8h45-12h15 Mercredi : 8h45-12h15 et 14h-17h30 Samedi : 8h30-11h45	Lundi 11 mars de 14h30 à 17h30 Samedi 30 mars de 8h45 à 11h45	Mairie de LA VERRIE 15, rue de la croix du marché LA VERRIE 85130 CHANVERRIE 02.51.65.96.12	Lundi, mercredi et vendredi 9h-12h30 et 14h-17h30 Mardi et jeudi : 9h-12h30	Vendredi 8 mars de 14h30 à 17h30 Lundi 11 mars de 9h30 à 12h30 Vendredi 15 mars de 9h30 à 12h30 Vendredi 29 mars de 9h30 à 12h30
			COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE (siège de l'enquête) 21 rue Johannes Gutenberg LA VERRIE 85130 CHANVERRIE 02.51.63.69.23	Lundi au vendredi de : 9h-12h30 et 13h30-17h30	Lundi 4 mars de 9h à 12h Lundi 1 avril de 9h à 12h Vendredi 5 avril de 14h à 17h

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue auprès de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg - CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE, Tel : 02.51.63.06.06 / contact : Mme GAUTRON Jessica

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, 21 rue Johannes Gutenberg - CS 80055, LA VERRIE 85130 CHANVERRIE, sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur le site du registre dématérialisé, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.